

Cote du document: EB 2020/129/R.26/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 8 g)
Date: 23 avril 2020
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Affectation de ressources du programme ordinaire de dons à la Stratégie de collaboration avec le secteur privé et autres nouvelles initiatives

1

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ashwani K. Muthoo

Directeur
Groupe assurance qualité
téléphone: +39 06 5459 2053
courriel: a.muthoo@ifad.org

Thouraya Triki

Directrice
Division production durable, marchés et institutions
téléphone: +39 06 5459 2178
courriel: t.triki@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-neuvième session
Rome, 20-23 avril 2020

Pour: **Approbation**

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration approuve qu'une somme d'un maximum de 25 millions d'USD provenant du programme ordinaire de dons soit réservée pour appuyer les activités de riposte à la COVID-19, relatives notamment:

- a) aux projets non souverains dans le secteur privé visant à préserver les revenus et les emplois des petits producteurs et à atténuer les effets de la crise actuelle sur ces derniers;
- b) aux projets destinés à renforcer la résilience des zones rurales ainsi que leur résistance aux chocs climatiques, financiers et autres.

Tous les projets du secteur privé visés à l'alinéa a) ci-dessus et financés sur ce montant, ainsi affectés, seront soumis au Conseil d'administration pour approbation conformément au Cadre relatif au secteur privé, et les projets visés à l'alinéa b) ci-dessus suivront les procédures existantes du FIDA. Afin d'accélérer l'approbation, le vote par correspondance peut être utilisé comme une modalité d'approbation par le Conseil, au lieu des procédures de défaut d'opposition et de discussion en session.

I. Contexte

1. À sa cent vingt-septième session, en septembre 2019, le Conseil d'administration a approuvé la Stratégie de collaboration avec le secteur privé pour la période 2019-2024¹. La Stratégie vise à: i) mobiliser des financements et des investissements privés à destination des micro-, petites et moyennes entreprises en milieu rural et de l'agriculture paysanne; ii) élargir les marchés, et accroître les revenus et les possibilités d'emploi des groupes cibles du FIDA. En vue de la mise en œuvre de la Stratégie, le FIDA a également élaboré un plan comprenant quatre grands axes d'action: i) mise en place de structures institutionnelles, renforcement des capacités et formation; ii) politiques et directives opérationnelles; iii) systèmes et processus; iv) coopération et liaison.
2. En outre, comme indiqué dans le document "FIDA12: Orientations stratégiques"² examiné à la première session de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12) tenue en février 2020, le FIDA s'est engagé à doubler son impact d'ici à 2030, en consolidant son approche programmatique dans chaque pays et en renforçant sa capacité à rassembler des financements au moyen d'une large palette d'instruments. Pour élargir comme prévu son programme de travail global et son impact sur le développement, le FIDA exécutera des activités et initiatives complémentaires, telles que le Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+), lequel consiste à accorder essentiellement des financements climatiques sous forme de dons, à destination notamment des pays à faible revenu où les changements climatiques sont l'une des principales causes de l'insécurité alimentaire.

II. Proposition d'utilisation de ressources relevant du programme ordinaire de dons

3. Pour mettre en œuvre la Stratégie de collaboration avec le secteur privé, il est nécessaire d'affecter des ressources financières à l'appui des opérations dans le secteur privé. La direction propose qu'une partie des ressources disponibles au titre du programme ordinaire de dons de FIDA11 soit utilisée à cette fin. Elle propose aussi de réserver des fonds à la mise en œuvre d'autres initiatives qui seront exécutées durant la période de transition vers FIDA12. Citons à ce titre le

¹ Voir le document EB 2019/127/R.3.

² Voir le document IFAD12/1/R.6.

programme ASAP+ susmentionné, qui est en cours de préparation et qui sera présenté au Conseil d'administration pour approbation.

4. En ce qui concerne plus particulièrement la collaboration avec le secteur privé, on n'est pas sans savoir que l'économie mondiale risque de ralentir considérablement au cours des prochains mois et qu'une récession profonde est possible dans un proche avenir. Les gouvernements pourraient ainsi être amenés à mettre en œuvre en priorité des politiques anticycliques et des initiatives relatives à la santé. Garantir l'appui ininterrompu du FIDA à la réduction de la pauvreté rurale moyennant la participation du secteur privé constituera une priorité absolue dans les circonstances actuelles.
5. À cette fin, la direction propose que la somme de 25 millions d'USD, tirée de l'enveloppe allouée au programme ordinaire de dons de FIDA11, soit utilisée pour mettre en œuvre des opérations relevant de la Stratégie de collaboration avec le secteur privé ainsi que d'autres initiatives pendant la transition vers FIDA12, telles que le programme ASAP+.
6. L'utilisation proposée de ces ressources ne mettra pas en péril la réalisation des objectifs du programme ordinaire de dons. En effet, la somme proposée de 25 millions d'USD ne représente qu'environ 13% de l'enveloppe globale allouée au programme ordinaire de dons pour FIDA11.
7. De plus, le FIDA a récemment pris des mesures pour accroître l'efficacité du programme ordinaire de dons et optimiser l'utilisation des ressources allouées aux propositions de dons, notamment en abaissant le plafond applicable aux projets de dons et en encourageant le recours au cofinancement. La réduction de la taille des propositions individuelles cadre également avec certains des grands principes régissant l'examen actuel de la politique d'octroi des dons ordinaires, comme l'amélioration des synergies entre les différents instruments et programmes à la disposition du FIDA, incluant expressément la Stratégie de collaboration avec le secteur privé et le programme ASAP+. Enfin, la collaboration avec le secteur privé figure parmi les domaines thématiques ciblés par le programme ordinaire de dons pour FIDA11. Cette priorité sera poursuivie dans le cadre de la Stratégie de collaboration avec le secteur privé et de la réserve de projets connexe. La Stratégie aura une portée et un périmètre plus larges que le programme ordinaire de dons, mais on s'efforcera de favoriser les synergies et d'éviter les chevauchements entre les deux instruments.
8. La proposition relative à l'utilisation de la somme de 25 millions d'USD tirée du programme ordinaire de dons prendra la forme d'une contribution unique. Cette mesure ponctuelle est nécessaire à la constitution d'une première réserve de projets relatifs aux opérations du secteur privé et, éventuellement, aux activités relevant du programme ASAP+. À l'avenir, la Stratégie de collaboration avec le secteur privé sera financée selon les modalités prévues dans le document correspondant: i) pour FIDA11, le FIDA mobilisera de nouvelles ressources, comme le récent don de la Direction suisse du développement et de la coopération; ii) pour FIDA12 et au-delà, outre les fonds supplémentaires qu'il réunit auprès de donateurs traditionnels et d'investisseurs du secteur privé, le FIDA pourrait envisager d'utiliser les contributions des États membres reçues lors de la reconstitution des ressources, si le Programme de participation du secteur privé au financement est approuvé lors de la Consultation sur FIDA12. Les États membres pourraient également être invités à verser des contributions supplémentaires dans le cadre du programme ASAP+ pour FIDA12, si celui-ci est approuvé.
9. Les ressources du programme ordinaire de dons seront utilisées conformément aux dispositions de la Stratégie de collaboration avec le secteur privé et à toute autre politique et stratégie pertinente pour les initiatives ainsi soutenues. En particulier, le Conseil d'administration conservera le pouvoir d'approuver toutes les opérations du

secteur privé nécessitant des financements qui sont destinés à des entités du secteur privé ou qui sont alloués par leur intermédiaire.

10. Les éventuels risques liés à l'utilisation des ressources du programme ordinaire de dons ont été examinés avant l'élaboration de la présente proposition. Les risques inhérents à la réduction des ressources disponibles pour les dons ordinaires sont résumés et évalués aux paragraphes 6 et 7. En outre, la proposition d'utiliser des ressources relevant des dons ordinaires vise à éviter le risque que le FIDA ne puisse pas mettre en œuvre la Stratégie de collaboration avec le secteur privé tant que le Conseil d'administration n'aura pas approuvé officiellement le cadre des opérations non souveraines dans le secteur privé en avril 2020.
11. Le Comité d'audit est invité à examiner la présente proposition et, après inclusion de toutes les améliorations qu'il jugerait appropriées, à recommander son approbation par le Conseil d'administration en avril 2020.